

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 5 octobre 2017

Politique municipale de tranquillité et de sécurité publique

Police municipale, vidéoprotection : la Maire de Rennes renforce le dispositif

Sommaire


- Communiqué de presse
- La police municipale de Rennes, police de proximité
- Le renforcement de la police municipale
- L'évolution du dispositif de vidéoprotection

Interlocuteurs**Nathalie Appéré***Maire de Rennes***Hubert Chardonnet***Adjoint à la Maire de Rennes**délégué au personnel et à la sécurité*

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](#)

Jeudi 5 octobre 2017

Politique municipale de tranquillité et de sécurité publique

Police municipale, vidéoprotection : la Maire de Rennes renforce le dispositif

En novembre 2016, la Maire de Rennes avait annoncé des mesures fortes pour la police municipale : hausse des effectifs, mise en place d'une brigade canine... Ce renforcement du dispositif est en cours et les agents prennent progressivement leur poste après une période de formation. La Maire de Rennes a également décidé de faire évoluer le système de vidéoprotection mis en place depuis 2010.

| Une police de proximité au service des Rennais

Les orientations fixées par la Maire de Rennes en termes de tranquillité et de sécurité publique constituent le cadre de l'action de la police municipale. Nathalie Appéré a souhaité que ces missions soient tournées vers la police de proximité.

La police municipale de proximité contribue à la surveillance du bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité dans l'espace public par le dialogue, la prévention et la dissuasion. Par son écoute et sa connaissance, tant du terrain que des différents acteurs et partenaires, elle est une police à l'écoute et au service des Rennais. Cette police de proximité et les liens qu'elle crée avec la population constituent une des clés du bien vivre ensemble.

Ces orientations ont été réunies et développées dans une Charte de la police de proximité, établie en lien avec les agents.

| Renforcement de la police municipale

Nathalie Appéré a souhaité renforcer les moyens de la police municipale afin de lui permettre d'assumer ses missions de proximité.

Cela se traduit concrètement par le recrutement de 12 nouveaux policiers municipaux. Ces effectifs supplémentaires permettront notamment d'intensifier la présence dans les quartiers. Une brigade canine, composée de quatre agents accompagnés d'un chien chacun, sera sur le terrain en janvier 2018 avec pour missions de sécuriser l'intervention des policiers municipaux et de pacifier l'espace public.

Autre nouveauté, la dotation des agents en caméras portatives individuelles, qui permettront aux policiers municipaux d'enregistrer leurs interventions.

Évolution du dispositif de vidéoprotection

La Maire de Rennes a également décidé de faire évoluer le dispositif de vidéoprotection progressivement mis en place depuis 2010. Le plan de déploiement prévoit de couvrir de nouveaux espaces urbains (la passerelle de la gare SNCF et ses futurs parvis nord et sud, la place Sainte-Anne reconfigurée, etc.) tout en s'adaptant aux nouveaux usages de l'espace public (futur cheminement piétonnier entre la place de la République et la place Saint-Germain, mail François Mitterrand, etc.). D'autres caméras, présentes dans le dispositif initial mais dont la pertinence n'est plus démontrée, seront déposées.

La mise en place de ce nouveau dispositif se fera progressivement. À terme, la Ville de Rennes comptera un parc d'une cinquantaine de caméras, dont 8 caméras mobiles.

La police municipale de Rennes, police de proximité

La Maire de Rennes a souhaité préciser le cadre d'intervention de la police municipale de la Ville de Rennes. En se dotant d'une charte de la Police de proximité, la police municipale adopte une doctrine qui fixe les contours d'une politique municipale de tranquillité publique et de sécurité, au service des Rennais.

| Une police de proximité au service des Rennais

La Charte de la police de proximité est un document de référence, basé sur les orientations politiques fixées par la Maire de Rennes et issu d'une démarche de concertation menée auprès des agents de la Police municipale dans le but de s'appuyer sur leur vécu. Elle réunit et synthétise les différents éléments qui caractérisent la politique de police de proximité rennais, qui s'exerce en complémentarité des missions de la Police nationale.

La Police municipale rennais contribue ainsi à la surveillance du bon ordre, à la tranquillité, la sécurité et la salubrité dans l'espace public par le dialogue, la prévention et la dissuasion. Au travers de sa polyvalence, de son écoute et de sa connaissance, tant du terrain que des différents acteurs et partenaires, elle se veut être une police à l'écoute et au service des Rennais. Cette police de proximité et les liens qu'elle crée avec la population constituent une des clés du bien vivre ensemble.

La charte de la Police de proximité s'articule autour de quatre axes prioritaires :

1. S'investir dans le quartier
2. Créer un lien de confiance avec la population
3. Collecter l'information et orienter les actions en conséquence
4. Anticiper et prévenir les tensions.

Pratique

→ Pièce-jointe : Charte de la Police de Proximité

Le renforcement de la police municipale

En novembre 2016, Nathalie Appéré annonçait de nouveaux moyens pour la police municipale. Ces mesures se concrétisent et permettent de consolider l'action de la police municipale sur le terrain, en cohérence avec ses missions de proximité.

→ Douze nouveaux postes de policiers municipaux

En novembre 2016, Nathalie Appéré, Maire de Rennes annonçait l'augmentation des effectifs des policiers municipaux. Les douze nouveaux postes annoncés ont été pourvus, portant les effectifs de la police municipale à 73 agents. Les nouveaux agents, dont certains suivent encore la formation réglementaire, vont renforcer les patrouilles et permettre d'augmenter la fréquence d'ilotage dans les quartiers. L'objectif est notamment de favoriser la visibilité de la Police municipale et d'entretenir une relation de confiance avec les commerçants et les habitants.

→ Une brigade canine en appui

La brigade canine se met également en place et sera opérationnelle en janvier 2018, date à laquelle les agents auront achevé leur formation. La brigade sera composée de quatre agents, qui auront chacun leur chien. La présence des animaux permettra de sécuriser les interventions de la Police municipale et de pacifier l'espace public.

→ Utilisation de caméras individuelles portatives

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les agents de la Police municipale sont équipés de caméras individuelles portatives afin de pouvoir procéder à l'enregistrement de leurs interventions.

Les policiers municipaux peuvent décider de déclencher l'enregistrement lors d'une intervention : les caméras ne filment pas en permanence. Cet équipement a été sollicité par la Maire de Rennes auprès du Préfet. Instrument de prévention contre d'éventuelles agressions verbales ou physiques subies par les policiers municipaux, il s'inscrit dans le cadre d'une relation apaisée sur l'espace public. Les images peuvent également être utilisées à des fins de formation par les policiers municipaux pour diffuser les bonnes pratiques et permettre des mises en situation.

Les images captées ne sont pas retransmises à fins de visionnage à distance mais font uniquement l'objet d'un enregistrement. Les images sont effacées à l'expiration d'un délai de 6 mois.

L'évolution du dispositif de vidéoprotection

La ville de Rennes a expérimenté la vidéoprotection entre 2010 et 2012 et a déployé progressivement son dispositif, tout en veillant aux aspects éthiques du système et en évaluant constamment son efficacité. Après évaluation et compte tenu des évolutions de l'espace public et des technologies, la Maire de Rennes a décidé de faire évoluer ce dispositif.

Évaluation des apports de la vidéoprotection

La vidéoprotection doit être un outil au service des missions de proximité exercées par la Police municipale. Une évaluation du dispositif actuel a été confiée à Eric Heilman, sociologue, afin de mesurer son apport à la politique rennaise de tranquillité et de sécurité publique. Les conclusions de l'étude confortent le principe adopté par la Ville de Rennes selon lequel la vidéoprotection doit toujours être corrélée à une intervention humaine.

L'étude souligne également les apports de la vidéoprotection pour l'activité de la police municipale, notamment dans les domaines suivants :

- l'aide au maintien de l'ordre sur l'espace public ;
- l'amélioration de la sécurité des policiers municipaux lors de leurs interventions, en permettant d'évaluer la situation en cours.

Évolution du dispositif actuel de vidéoprotection

En se basant sur les résultats de cette étude, mais aussi compte tenu de l'évolution de la délinquance, des nouveaux espaces urbains et des innovations technologiques, la Ville de Rennes fait évoluer son dispositif de vidéoprotection.

→ Dépose de caméras

Il sera procédé à la dépose de certaines caméras, installées sur les sites des centres commerciaux du Gast et Europe, dont l'utilité s'est réduite avec le temps.

→ Installation de nouvelles caméras

Afin de s'adapter aux évolutions de la ville et à l'aménagement de nouveaux espaces publics, la pose de caméras est prévue sur les espaces suivants :

- futurs parvis nord et sud de la gare ;
- passerelle de la gare ;
- Gros Chêne : espaces entre le centre commercial et la future station de métro.

Les dispositifs des sites suivants, sur lesquels la vidéoprotection est déjà présente, seront complétés par de nouvelles caméras :

- place Sainte-Anne en lien avec la reconfiguration de la place ;

-
- place de la République pour couvrir le cheminement piéton jusqu'à la future station Saint-Germain ;
 - place des Lices dans le prolongement de la place Saint-Michel.

Trois nouveaux sites seront équipés en caméras, au regard de leur fréquentation et pour mieux prendre en compte les flux piétonniers :

- rue le Bastard ;
- place de l'Hôtel de Ville ;
- dalle Kennedy.

→ Acquisition de caméras mobiles

Certains espaces connaissent des usages ponctuels (événementiels, par exemple), pour lesquels la pose d'un dispositif de vidéoprotection permanent ne paraît pas adapté. La Ville de Rennes fait donc le choix de recourir à des caméras mobiles, qui seront au nombre de 8 et qui pourront être déployées par exemple sur l'esplanade Général de Gaulle, au mail François Mitterrand, etc...

Ce nouveau dispositif va se mettre en place progressivement. À terme, la Ville de Rennes disposera d'un parc d'une cinquantaine de caméras, dont 8 caméras mobiles. Le centre opérationnel de vidéo protection fait l'objet d'une reconfiguration pour s'adapter à ces évolutions et améliorer les conditions de travail des agents.